



COMMISSION ARBITRES

MARDI 13-02-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°642

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, CUSANNO Stephane, THEVENIN Cyril, CARRETERO Christophe, SAINT ALBIN Laurent, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, FERNANDES Carlos, , AKYUREK Mustafa

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

RAPPEL DECISIONS DE LA CDA

La CDA a pris, en réunion plénière du 9 janvier 2024, les décisions suivantes comme le stipule son Règlement Intérieur en ses articles 46-47-48 et 49:

- Les arbitres absents aux 2 stages (AG de début de saison et rattrapage du 11/11/2023) qui n'ont pas effectué le test physique, ni le questionnaire sur table, seront déclassés de leur catégorie et n'officieront qu'un seul match par semaine dans leur catégorie ;
- Les arbitres seront convoqués en présence de leur président, à la CDA pour audition
- Un courrier sera envoyé aux arbitres absents 2 saisons consécutivement.

DATES FORMATIONS FIA

PROCHAINE FIA prévue le 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage (dernière FIA de la saison).

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

RAPPORTS TUTORATS

BEN ELHADJ Salem par DJOUDER 1 / 4

AKYUREK par AKYUREK 4/4

COLAS par YUKSEL 1 / 4

DEGHIA par MAYETTE 3 / 4

GENEVEY par BRIQUA 4/4

HAMZAOUI par GHAFIRI 2/4

KIRAM par ZINCOU 3/4

MANIGUET par CORNU 3 / 4

OLLIVIER par ROUSSILLON 4/4

ROBERT par BRUNEL 2/4

SABANOGLU par THOMET 2/4

BOUZOUZOU par SOZOGNI 2/4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitres

US LA MURETTE : US LA MURETTE 3 / BILIEU - D5-POULE C du 17 février 2024

O. Nord Dauphiné : OND / BEAUVOIR SAINT MARC le 18 février 2024

OND 2 / ST GEORGES D'ESPERANCHE

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos possibilités.

Absence d'arbitre :

PASCAUD Ludovic - Match REVENTIN 2/ ARTAS CHARANTONNAY - D3

HATIM Abbou : Match Rachais 3 – SMH2 - U15

COURRIERS ARBITRES

Rerbal DJAZOULI : changement mail (rdjazouli.1979@gmail.com) – Lu et noté.

Président

Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction

Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.